



ENFIN LE TELETRAVAIL DANS L'ACADEMIE DE LILLE !!!!

Grâce aux demandes renouvelées du SNPTES auprès de l'administration depuis la parution du décret télétravail en avril 2018, nous sommes heureux de vous annoncer que **la mise en place du télétravail** pour les agents en services académiques dans l'académie de Lille est **ENFIN à l'ordre du jour**.

L'académie de Lille rejoint ainsi les académies comme Poitiers, Clermont, Créteil et bien d'autres au sein desquelles la démarche de mise en place du télétravail est déjà amorcée voir aboutie.

Le SNPTES se réjouit **d'avoir porté le sujet du télétravail** auprès de l'administration répondant ainsi à de nombreuses sollicitations d'agents sur le sujet depuis avril 2018 et de constater que l'administration porte maintenant à son tour le projet.

A ce jour, deux groupes de travail ont eu lieu, le premier début juillet 2019 et le second ce 18 novembre. Les négociations ont bien avancé.

Les modalités de mise en place (formulaire de demande, circuit de traitement de la demande, formations, informations ...) et la circulaire sont **en cours de rédaction**.

Le SNPTES sera vigilant à ce que toutes ses revendications figurent dans les textes notamment

- qu'un référent télétravail soit identifié dans l'académie de Lille
- que **tous les personnels des services académiques** soient informés de ce dispositif et des possibilités pour chacun de télétravailler ainsi que du **circuit de traitement** des demandes (campagne),
- que le télétravail reste **un choix de l'agent** et non une obligation,
- que **tout type de personnel** souhaitant télétravailler et ayant identifié une partie significative de ses **tâches éligibles** au télétravail puisse faire une demande **quelque soit son niveau hiérarchique**,
- que les personnels à **temps partiel** puisse également bénéficier du dispositif,
- que **TOUTES** les demandes remontent de manière dématérialisée et soient étudiées même si l'avis du supérieur n'est pas favorable,
- qu'une commission d'étude soit créée
- que la plus **grande transparence** soit faite sur les critères qui conduiront la commission d'étude à sélectionner les dossiers, notamment si des choix doivent être faits dans les bureaux. Ces critères doivent être clairement affichés et explicités à l'ensemble des agents,
- que tout agent ayant fait une demande soit **notifié du résultat** de la commission d'études,
- qu'un **comité de suivi** soit réuni à l'issue des notifications afin **de faire état et d'analyser** les demandes déposées (statistiques sur la répartition, type de personnel etc), les décisions prises et les critères qui auront guidé les décisions,
- que **les refus soient dûment motivés** et qu'il y ait une possibilité de recours,
- que des **formations** soient dispensés **aux télétravailleurs ET aux encadrants** afin de ne mettre personne en difficultés face aux réorganisations du travail inhérente au télétravail. Le télétravail est basée sur une **confiance** réciproque.



- qu'un comité de suivi soit réuni lors d'un **bilan annuel** et que soient étudiées toutes les problématiques mais aussi les possibilités de **monter en puissance** du dispositif (nombre d'agents concernés et nombre de jours télétravaillés),
- que les cas de demande de **télétravail à titre médical** puissent être étudiés au fil de l'eau.

Le SNPTES espère continuer à collaborer à la rédaction des documents.

Une campagne d'information faite par l'administration aura lieu dans les mois qui arrivent. Cette campagne d'information sera normalement accompagnée ou suivie d'un sondage. **Nous incitons les agents à y répondre afin de pouvoir évaluer au mieux le nombre de collègues intéressés et de montrer à l'administration l'intérêt que le personnel porte à ce projet d'amélioration de la qualité de vie au travail.**

En effet l'impact écologique, le gain de temps de transport, une concentration accrue et la réduction du stress et de la fatigue sont les premiers éléments positifs identifiés en faveur du télétravail. Tout le monde y gagne à condition de bien organiser les journées, les emplois du temps, les outils et les missions. L'académie de Lille ne pouvait pas rester en marge de cette modernisation du travail et de la possibilité de relancer l'attractivité de certains postes s'ils étaient télétravaillables.

Le SNPTES continuera à vous informer du détail des modalités dès que les documents seront mis à disposition et de défendre les droits de chacun.

En parallèle à la mise en place du télétravail, le SNPTES souhaite également que soient étudiées et testées des demandes **de travail sur site distant** telles que par exemple le souhait d'un agent du rectorat de travailler un à plusieurs jours sur le site de la DSDEN62 ou encore dans un bureau de circonscription. Ces possibilités répondraient à certains problèmes comme l'isolement ou un débit internet insuffisant au domicile de l'agent.

L'administration **doit recenser les possibilités d'accueil** de tous les établissements.

Chaque personnel intéressé pourrait cibler des lieux possibles d'exercice et discuter de la faisabilité avec l'administration.

Nous sommes impatients de la mise en place effective.